

CQPM 0329

Technicien de maintenance et d'installation de pompe à chaleur et de climatiseur (PAC-CLIM)



PUBLIC

- ↪ Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale
- ↪ Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ou salariés d'entreprise

PRÉREQUIS

- ↪ Savoirs généraux : lire, écrire, compter
- ↪ Qualités appréciées : esprit méthodique, rigueur et vigilance, bonne communication, respect des règles de sécurité

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- ↪ Contactez-nous par mail ou téléphone pour qualifier votre besoin de formation
- ↪ Établissement et validation du devis
- ↪ Signature de la convention de formation
- ↪ Envoi de votre convocation à la session de formation avec les détails (horaires, lieu...)
- ↪ La durée entre la demande et le début de la prestation est de 3 mois en moyenne

OBJECTIFS

- ↪ Contrôler l'étanchéité d'une pompe à chaleur ou d'un climatiseur
- ↪ Réaliser une visite préventive d'une pompe à chaleur ou d'un climatiseur
- ↪ Diagnostiquer le dysfonctionnement d'une pompe à chaleur ou d'un climatiseur
- ↪ Remettre en fonction une pompe à chaleur ou un climatiseur
- ↪ Proposer une solution d'une pompe à chaleur ou d'un climatiseur
- ↪ Installer et mettre en service une solution de pompe à chaleur ou de climatiseur

PERSPECTIVES POST-FORMATION

- ↪ BTS Fluides Énergies Domotique - Génie climatique & Fluidique
- ↪ BTS Fluides Énergies Domotique - Froid & Conditionnement d'Air
- ↪ BTS Maintenance des Systèmes Énergétiques & Fluidiques

ACCESSIBILITÉ

Locaux conformes à la réglementation ERP, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap, tutorée par le référent handicap de la structure.

Réf. FD 5 004



RNCP39873

VALIDATION

CQPM 0329
Technicien de maintenance
et d'installation de
pompe à chaleur et de
climatiseur

LIEU

CFC La Providence
146 bd Saint-Quentin
80094 Amiens

DURÉE

385 heures

EFFECTIF

6 à 10 participants

TARIF

Nous consulter



PROGRAMME DE FORMATION

- Connaissances de base en mécanique et thermodynamique
- La réglementation relative aux chambres froides négatives, aux pompes à chaleur et climatiseurs et à l'exploitation des équipements sous pression
- Les fondamentaux de la relation client
- Prévention des risques professionnels
- Thermodynamique : cycle du circuit frigorifique
- Électrotechnique appliquée (connaissances de bases)
- Habilitation électrique B2V, BC et BR
- La régulation des pompes à chaleur et climatiseurs, de la réfrigération des centrales frigorifiques, et des systèmes de gestion technique centralisée (GTC)
- Maintenance corrective, techniques de recherche de pannes des installations, soudo-brasure
- Électrotechnique appliquée à la maintenance corrective
- La manipulation des fluides frigorigènes
- Préparation de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (Famille 1 / Catégorie I)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Rythme d'alternance : 3 semaines en entreprise / 1 semaine au CFC
- Ateliers et plateaux techniques composés de bancs d'habilitation à la manipulation des fluides frigorigènes, climatiseurs, pompe à chaleur air-eau réversible, pompe à chaleur eau-eau réversible, centrale à traitement d'air, chaudière à condensation, groupe d'eau glacée, chauffe-eau solaire individuel, chambres froides, meubles frigorifiques...
- Support papier et/ou numérique, connexion internet, vidéo projecteur, tableau blanc, espace multimédia

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La certification professionnelle peut être obtenue par capitalisation de trois blocs de compétences :
 - ❖ Réalisation d'une maintenance préventive
 - ❖ Réalisation d'une maintenance corrective
 - ❖ Installation d'une solution d'une pompe à chaleur ou d'un climatiseur

Le candidat a la possibilité de se présenter à de nouvelles actions d'évaluation sur la conservation du bénéfice des compétences professionnelles acquises et validées, pendant un délai de 5 ans à compter de la date de la décision du jury paritaire de délibération.

La réinscription sera effectuée par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité, ou directement par le candidat.